

Réforme RDIE – Création d'un centre consultatif

SERVICES DE MEDIATION

Charlie Garnjana-Goonchorn
Département des Traités et des affaires juridiques,
Ministère des Affaires étrangères de la Thaïlande,
21 avril 2020





Les avantages d'une médiation

La médiation est d'un coût abordable

La médiation est souple, offrant aux parties au différend plus d'options de règlement

La médiation est confidentielle

La médiation évite une action en justice

La médiation peut aider à limiter le champ du différend

Voir la Note du Secrétariat sur la Prévention et l'atténuation des différends (A/CN.9/WG.III/WP.190)

Défis pratiques de la médiation

- **Ressources limitées**
- **Manque d'expertise**
- **Hésitation à s'engager dans un processus/à respecter les résultats**
- **Evitement de la responsabilité**
- **Crainte des critiques**

Rôles possibles du Centre consultatif



Expliquer comment marche la médiation



**Estimation objective/
évaluation de la
faisabilité de la
médiation**



**Gérer une liste/un registre
des médiateurs**



**Fournir une plateforme
d'échange des bonnes
pratiques**



**Administrer la médiation, y compris rédiger
les conventions de règlement**

Questions importantes à examiner

■ Qui seraient les bénéficiaires?

- Les états (Faut-il limiter les services à tous ou à certains pays en développement /PMA?)
- Les investisseurs (Les investisseurs devraient-ils pouvoir accéder aux services ou faut il limiter ces derniers aux PME?)

■ Comment ces services seraient-ils financés?

- Faut il réserver une partie du financement à l'assistance relative au mode alternatif de règlement des différends?

■ Fournir des services liés au mode alternatif de règlement des différends augmenterait la charge de travail et le budget du Centre consultatif> Comment éviter de le surcharger?

- Faut il inclure le mode alternatif de règlement des différends dans les services prévus dès le début ou faut-il l'inclure par la suite lorsque le Centre aura la capacité d'élargir ses activités?